

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-30-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Frédérique GODEFROY, pour la livraison de graviers dans une maison située 12 Rue Alfred Rossel 50760 BARFLEUR le mercredi 28 juillet 2021,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant le 12 Rue Alfred Rossel du mardi 27 juillet 2021 à 17h au mercredi 28 juillet 2021 à 17h afin de permettre la livraison.

**Article 2 :** Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 26 juillet 2021

L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT